

Annonce du concours de clip vidéo

« J'aime la Corée parce que... »

Le Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur de la Corée du Sud organise un concours de clips vidéos destiné aux étrangers afin que ceux-ci présentent les raisons pour lesquelles ils aiment la Corée.

Envoyez-nous votre clip vidéo montrant divers attraits de la Corée tels que la culture traditionnelle coréenne, la K-POP, les paysages naturels, le développement de la Corée ou votre expérience personnelle liée à la Corée.

1. Participants : étrangers (tous âges)

2. Mode de participation

- Réalisez un clip vidéo de moins de 3 minutes expliquant les raisons de votre intérêt pour la Corée (la vidéo peut être réalisée en utilisant un téléphone portable, un appareil-photo numérique ou un caméscope).
- Postez ensuite votre clip vidéo sur Youtube (dans les pays où l'accès au site Youtube est impossible, postez-le clip vidéo sur un autre site licite).
- Enfin, complétez le formulaire ci-joint de demande de participation au concours en indiquant vos données personnelles et l'adresse URL du clip téléchargé, puis envoyez ce formulaire par e-mail à : culturemofat@gmail.com ou culturemofat@mofat.go.kr.

3. Attribution des prix : 11 clips vidéos au total

	Nombre d'ouvrages remportant le prix	Description des prix
Grand prix	1	Une voiture coréenne, une invitation pour visiter la Corée (y compris un billet d'avion aller-retour), une place pour un spectacle de K-Pop
1er prix	2	Un ordinateur portable
2ème prix	3	Une tablette
Prix d'encouragement	5	Un appareil-photo numérique

4. Période d'envoi : entre le jeudi 1^{er} mars et le dimanche 20 mai 2012

5. Annonce des résultats du concours : le lundi 11 juin 2012

- Une notification individuelle sera envoyée aux lauréats.

6. Conditions de participation

- Toute vidéo doit être une création de l'individu. Elle ne doit pas avoir été déjà primée dans un autre concours et ne doit pas être une œuvre plagiée. Le non-respect de ces règles entraîne l'exclusion du concours. En cas de révélation du non-respect des règles susmentionnées après le décernement du prix, la récompense sera annulée.
- Le Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur de la Corée du Sud pourra utiliser les vidéos primées en vue de ses activités de relations publiques. Tous les droits sur les œuvres présentées appartiennent au Ministère.
- Les langues requises pour la vidéo sont le coréen et l'anglais autant que possible. Pour une vidéo réalisée dans d'autres langues, le script rédigé en anglais ou en coréen doit être remis à part.

7. Organismes

- le Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur de la Corée du Sud
- la chaîne de télévision Arirang

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU
CONCOURS DU CLIP VIDÉO**

« J'aime la Corée parce que..... »

Données personnelles du candidat

Nom et prénom _____

Nationalité _____

Numéro de téléphone _____

Adresse du domicile _____

E-mail _____

Informations sur le clip vidéo

Titre _____

Présentation du contenu _____

* Si la langue pour la vidéo réalisée n'est pas le coréen ou l'anglais, le script rédigé en coréen ou en anglais doit être remis à part.

Adresse URL de la vidéo téléchargée _____

Formulaire de consentement

Tous les dossiers et clips vidéos déposés appartiennent au Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur de la Corée du Sud.

J'autorise ce dernier à se servir de la vidéo à des fins promotionnelles ou d'information, dans des publications, des publicités à la télévision, des brochures publicitaires, sur les médias sociaux ainsi que sur des sites internet.

Je certifie que les informations fournies sont authentiques.

Signature _____ Date _____

Date limite d'envoi: le 20 mai 2012

Veillez nous envoyer le formulaire de candidature par e-mail (culturemofat@gmail.com ou culturemofat@mofat.go.kr)